RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Crédit Mutuel
CCM SAINT AVOLD
9 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 57500 ST AVOLD
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ [redacted] BIC : [redacted]

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :
CCM SAINT AVOLD, 9 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 57500 ST AVOLD déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M JEREMY HECTOR, représentant de la société 2H SERVICES S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 4 RUE DES PRIMEVERES 57500 ST AVOLD, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
HECTOR JEREMY	100	500 €
HADOUI ADNAN	100	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 novembre 2024

Le déposant

laurent ZAGARIA

[redacted]

JST14